

LA LETTRE DU



SNUipp 67 infos Lettre N° 97 du 25/06/2010

Merci de diffuser largement cette "Lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

A NE PAS MANQUER...Syndiquez- vous dès maintenant pour l'année 2010/2011.

Vous serez ainsi syndiqué(e) « gratuitement » du mois de juin au mois d'août 2010. Le (ou les) chèques de votre cotisation 2010/2011 sera (seront) encaissé(s) au plus tôt en octobre 2010...alors n'hésitez plus...

- parce que collectivement nous sommes plus forts.
- pour être mieux informé(e) et défendu(e).
- avec la déduction fiscale , cela me revient à peine à 4 euros par mois !

Pour la prochaine année scolaire → [Je me syndique au SNUipp67...](#)

Informations départementales

Directeurs déchargés par des PE2 : trop, c'est trop !

Un certain nombre de directeurs d'école dont la décharge est assurée par un PE2 nous ont signalé qu'ils n'ont pas été déchargés durant le mois de mai, période durant laquelle les PE2 étaient en stage. Alors que lors de ses rencontres avec les directeurs, l'IA reconnaissait la charge de travail croissante incombant à ces derniers, faute de remplaçants, l'administration leur a demandé d'assurer le service de leurs collègues, perdant ainsi 3 journées de décharge administrative.

Le SNUipp a contacté l'IENA afin de lui demander comment l'administration compte faire pour que les directeurs puissent « récupérer » ces journées.

Le SNUipp interviendra en CAPD afin d'obtenir que les directeurs étant dans ce cas puissent bénéficier de journées de décharge supplémentaires au moment de la rentrée de septembre.

Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à nous contacter.

Phase manuelle du mouvement : groupe de travail le 29 juin

Un groupe de travail examinera, mardi prochain toute la journée, les affectations à la phase manuelle qui seront validées par la CAPD du 6 juillet.

Si vous participez à cette phase manuelle du mouvement et si vous ne nous avez pas encore fait parvenir votre fiche de suivi syndical...il n'est pas trop tard ! Vous pouvez l'envoyer par courrier, fax ou par retour de mail.

Vous trouverez la **fiche de suivi** syndical du SNUipp67...[ICI](#).

Retraites :mères de 3 enfants ayant 15 ans de services actifs, demandez votre départ avant le 13 juillet 2010 !

Le droit de départ anticipé sera maintenu pour les collègues qui remplissent ces conditions avant le 1er janvier 2012 mais selon deux cas de figure:

- Si la demande de mise à la retraite parvient à l'administration avant le 13 juillet 2010, les modalités de calcul sont celles de l'année où la collègue a rempli les deux conditions, 15 ans de service et 3 enfants.
- Si la demande de mise à la retraite parvient après le 13 juillet 2010, les modalités de calcul (décote, taux d'annuité...) sont celles de l'année où la collègue aurait atteint l'âge légal de départ selon la nouvelle loi (par exemple 57 ans si elle est institutrice et née après le 1er janvier 1961).

Exemple concret:

Fabienne, ancienne institutrice, née en 1962, avec 15 ans de service actifs, et 3 enfants en 2000.

- Elle a demandé avant le 13 juillet 2010 à prendre sa retraite anticipée à compter du 1er septembre 2010. Les paramètres sont ceux en vigueur avant la réforme de 2003, son taux de liquidation est donc égal à 25 annuités x 2 % du traitement des 6 derniers mois, soit 50 %.
- Elle décide de prolonger un an et dépose sa demande après le 13 juillet 2010. Elle aurait 57 ans en 2019. Ce sont les paramètres de cette année là qui s'appliqueront. Elle subira donc la totalité de la décote et le taux d'annuité en vigueur en 2019. Son taux de liquidation passe à 37,5 % !

Pour en savoir plus sur cette question et sur la manière de faire valoir vos droits...cliquez ...[ICI](#).

Grève et manifestation du 24 juin : plus de 10 000 manifestants à Strasbourg !

Beau succès pour la journée d'action d'hier : plus de deux fois plus de manifestants que lors de la grève du 27 mai. D'après les chiffres même de l'IA, 3 fois plus de grévistes dans notre département et un nombre conséquent de circonscriptions où le nombre de grévistes atteint les 50%...ce qui est rarissime dans le Bas-Rhin.

Les collègues mobilisés ont vu juste...avec ce que nous prépare le projet du gouvernement pour les mères de trois enfants et les anciens instituteurs devenus PE (voir les autres articles à ce sujet par ailleurs). Ce n'est pas terminé...la mobilisation va se poursuivre !

Conseil de formation : entre masterisation et formation continue.

Bilan : L'administration a reconnu qu'il y avait eu de grosses difficultés de remplacements (30 brigades stage ont été utilisées comme remplaçants ce qui a conduit à supprimer le dernier R3 d'allemand reporté à la rentrée scolaire). Nous ne disposons toujours pas de texte de cadrage pour la masterisation et la formation des sortants du concours 2010 ... le plan de formation continu est donc susceptible d'être modifié. Le calibrage 2010/2011 est réduit.

Formation des S1 : les sortants du concours ne bénéficient plus de l'année de PE2. Ils vont directement sur le terrain !!! Les syndicats ont obtenu après beaucoup de difficultés qu'ils puissent consacrer 1/3 de leur temps à la formation (assurée essentiellement par leur employeur et non plus par l'IUFM!)

Nous avons rappelé que la demande du SNUipp était une formation de grande qualité en 2 ans.

Ils sont affectés sur un mi-temps de classe et consacreront le second mi-temps à leur formation en compagnonnage avec des EMF ou à des remplacements en formation continue.

Remplacements : ils seront assurés par une brigade réduite de 10 personnes (60 pers.), par les 126 stagiaires S1 pour les stages courts, par les étudiants de M2 (150 à 200 pers.) pour les stages de 2 semaines ...

Plan de formation : les stages concerneront essentiellement la mise en œuvre du programme (près de 50%), la scolarisation des élèves en situation de handicap, puis les langues ... et seront complétés par les animations pédagogiques. La formation sera assurée à plus de 45% par de la formation à distance.

Grande nouvelle du jour : l'inspection sera excédentaire d'env 100 enseignants en début d'année. Ils seront support brigade et assureront des remplacements jusqu'à résorption. A partir de Janvier/Février (pic de remplacement), l'inspection fera appel si besoin pour la première fois cette année à des vacataires pour assurer le remplacement des enseignants.

Compte-rendu détaillé du conseil de formation bientôt sur notre site.

SEGPA et UPI du Bas-Rhin : les enseignants s'adressent au Recteur.

Des enseignants de SEGPA, de l'EREA et d'UPI, réunis en stage à Sélestat le 27 mai 2010 à l'initiative du SNUipp67 ont rédigé une pétition à l'adresse de Madame le Recteur.

Nous demandons :

- L'arrêt des suppressions de poste,
- Qu'il y ait autant de P.E. que de classe,
- Que les effectifs ne soient pas supérieurs à 16 en SEGPA et 10 présents en même temps en UPI,
- Qu'il y ait un directeur par SEGPA,
- Que les élèves d'UPI intégrés en SEGPA soient comptés dans les effectifs de la SEGPA.
- L'abandon des cours à double niveaux (tout comme pour les autres élèves du cycle ordinaire des collèges).

Pour signer cette « Lettre-Pétition » au Recteur, il suffit de cliquer...[ICI](#).

Etats Généraux des services publics : à Strasbourg le 25 et 26 Juin.

Venez défendre les services publics avec le collectif constitué à ce jour de :

Appel des appels, Attac, club J.Peirotes, Confédération paysanne, FCPE, Femmes égalité, FSU, LDH, Les amis de la Confédération paysanne, Les Verts, MJS, NPA, PCF, PCOF, Solidaires, UdCGT...

Vendredi 25 et Samedi 26 Juin, venez nous rejoindre.

Vous trouverez en lien [le programme de ces deux jours à Strasbourg](#) et un [4 pages national de présentation](#) des Etats Généraux pour la défense des Services Publics.

Informations nationales

Retraites : les PE anciens Instits ayant entre 15 et 17 ans de services actifs durement touchés !!

Le projet de loi leur ferait perdre le bénéfice du départ à 55 ans, de l'annulation de la décote à 60 ans et des modalités de calculs de leur pension à 55 ans.

Pour tout savoir sur cette question : l'âge d'ouverture des droits, la limite d'âge, la durée des services effectifs à compter du 1^{er} juillet 2011...il suffit de cliquer...[ICI](#).

La « perle » de la semaine : le 1^{er} ministre veut le gel des salaires des fonctionnaires de 2011 à 2013 !!

Semaine à très haute tension dans la fonction publique. Quelques jours après l'annonce du projet de loi sur les retraites, vilipendé par les fonctionnaires, le gouvernement va ouvrir des négociations très attendues, vendredi, sur l'évolution 2011-2013 des salaires.

Après l'annonce d'un alignement d'ici à 2020 des cotisations retraite du public sur celles du privé (de 7,85 % à 10,55 %, soit + 2,7 points), les syndicats exigent que ces hausses, qui vont entamer le pouvoir d'achat des agents, soient compensées au moins en partie par des augmentations du point d'indice (base du calcul du salaire des fonctionnaires).

Le gouvernement souhaite quant à lui un « gel » pur et simple de nos salaires pendant 3 ans ! C'est inacceptable !

Pour en savoir plus sur ce que prépare le ministre de la fonction publique, il suffit de cliquer...[ICI](#).